

**RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT**  
**à l'interpellation Cédric Pillonel – Swissgrid, quelle place pour la Romandie ?**

**Rappel**

*Texte déposé*

*L'été nous a permis d'assister à un véritable feuilleton consacré à l'avenir de Swissgrid, ou plutôt à la présence romande au sein de l'actionnariat de cette société.*

*Dressons rapidement le contexte et les acteurs de cette formidable saga. Swissgrid est la société créée lors de l'ouverture du marché de l'électricité et chargée de gérer le réseau électrique à très haute tension, véritable autoroute de l'électricité. Les sociétés électriques qui possédaient des tronçons de ce réseau les ont cédés à Swissgrid en échange d'une participation au capital-actions. Ainsi les cantons romands et certaines villes regroupés à des échelons divers au sein de la société Alpiq possèdent indirectement 30,67%, des actions, correspondant au poids de la Suisse romande, le groupe de Suisse orientale AXPO en détient 36,62%, enfin BKW, les forces motrices bernoises, pèse 10,91%.*

*Cet équilibre est toutefois menacé par la volonté d'Alpiq de vendre ces actions. Sous l'impulsion du gouvernement vaudois, les cantons romands ont créé une société regroupant des fonds de pension publics, des établissements cantonaux et des sociétés électriques, la Société d'investissement de Suisse occidentale (SIRESO), dans le but d'acquérir 50,1% des actions vendues par Alpiq en association avec l'investisseur privé romand IST3 qui en achèterait 49,9%. Cette stratégie se heurte toutefois à plusieurs écueils.*

*Le premier est l'attitude des actionnaires actuels qui disposent d'un droit de préemption sur les actions détenues actuellement par Alpiq. Si les services électriques de la ville de Zurich ont renoncé, ce n'est pas le cas de BKW qui a annoncé le 30 juillet son intention de revendiquer son droit. AXPO a encore jusqu'à la fin du mois d'août pour se positionner.*

*Le deuxième concerne la forme choisie pour représenter la Romandie au sein de Swissgrid. En effet, SIRESO est un conglomérat regroupant des entités qui n'entretiennent pas toutes un lien direct avec les collectivités publiques. Cette situation n'a pas échappé à plusieurs observateurs, notamment en Suisse allemande. Ces derniers considèrent que l'entrée de SIRESO dans le capital-actions modifierait les équilibres entre privé-public conduisant à un risque accru sur la valeur des actions de Swissgrid et sur leur capacité à les revendre.*

*Enfin, dernier écueil, une incertitude juridique ne permet pas de savoir avec précision qui possède réellement un droit de préemption sur les actions vendues. Arguant de la mention des cantons et des communes dans la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI), le Conseil fédéral s'est prononcé sur un assouplissement du cercle des bénéficiaires en faveur, notamment, des collectivités publiques. En août, les tribunaux du district d'Aarau et d'Oltén-Gösgen ont toutefois édicté des arrêts superprovisaires interdisant que des actions ne changent de propriétaire tant que la question du droit*

*de préemption n'est pas réglée. Au moins provisoirement, ils semblent rejoindre ainsi la position de BKW qui se considère comme le seul détenteur des droits de préemption.*

*Au vu de la situation, et tout en félicitant le Conseil d'Etat d'avoir cherché des solutions pour maintenir une présence romande au sein de l'actionnariat de Swissgrid, je prie le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :*

- 1. Quel est l'état des négociations avec BKW dans le but de trouver une solution à l'amiable ?*
- 2. Selon le Conseil d'Etat, quelles sont les chances de succès de la position romande si aucune solution amiable n'est trouvée ?*
- 3. Considérant la circonspection des cantons alémaniques à l'égard de SIRESO, une solution d'acquisition de ces actions par les cantons romands a-t-elle été étudiée et discutée ? Et si oui, pour quelles raisons n'a-t-elle pas été retenue ?*
- 4. Vu la situation financière confortable du canton de Vaud et le caractère sûr et rentable de ce placement, le Conseil d'Etat peut-il envisager d'acquérir lui-même tout ou partie des actions de Swissgrid vendues par Alpiq, en collaboration ou non avec les autres cantons romands ?*

*Souhaite développer.*

*(Signé) Cédric Pillonel*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

### **Introduction**

Swissgrid est la pièce maîtresse du réseau helvétique de transport. En l'absence de participation des cantons de Suisse occidentale, notamment au sein du Conseil d'administration, la participation de la région romande dans Swissgrid tomberait à seulement 1% alors qu'elle représente près de 26% de la population de la Suisse et que le Valais produit 27% de la production hydroélectrique suisse. La possibilité d'influer sur la stratégie d'investissement du réseau serait quasi nulle et les risques que les investissements soient effectués prioritairement en Suisse orientale sont significatifs.

En mai 2015, SIRESO, véhicule d'investissement des cantons romands, et Alpiq ont signé le contrat de vente des parts d'Alpiq Grid Beteiligungs (AGB), qui détient les 30% d'actions Swissgrid détenues par Alpiq. En achetant 50.1% d'AGB, SIRESO aurait ainsi obtenu environ 15% des actions Swissgrid. Etant actionnaire majoritaire dans AGB, SIRESO aurait exercé ainsi un contrôle sur 30% des actions Swissgrid et obtenu, très vraisemblablement, un siège au Conseil d'administration de Swissgrid. De plus, les cantons romands considèrent qu'il est important pour la société nationale que son indépendance soit renforcée, notamment en diversifiant son actionnariat.

Suite aux actions de BKW pour exercer ses droits de préemption, SIRESO a engagé des mesures judiciaires en septembre 2015 pour défendre ses intérêts et entamé des discussions avec BKW et Alpiq en vue d'aboutir à une solution négociée.

Une séance de médiation a été organisée le 9 octobre 2015 par Mme la Conseillère fédérale Doris Leuthard. Suite à cette séance, les discussions ont repris entre Alpiq, BKW et SIRESO, notamment sous la pression des mesures judiciaires en cours et ont permis d'aboutir à un accord.

### **Réponses aux questions posées**

*1. Quel est l'état des négociations avec BKW dans le but de trouver une solution à l'amiable ?*

Les négociations avec BKW et Alpiq ont permis de trouver un accord. Il prévoit les points suivants :

- SIRESO devient actionnaire direct de Swissgrid à hauteur d'environ 4.5%.
- Un représentant de SIRESO est élu au Conseil d'administration de Swissgrid, sous réserve de l'accord des autres actionnaires ; ce siège a une importante valeur stratégique en raison de l'accès aux informations que constitue la fonction d'administrateur.

- SIRESO aura, en tant qu'actionnaire de Swissgrid, la possibilité d'augmenter plus facilement sa participation dans le futur.

Cet accord, bien qu'éloigné de l'objectif initial en raison de la participation de seulement 4.5% au capital de Swissgrid, est cependant souhaité en raison du possible siège au CA et des perspectives futures.

Cet accord a été soumis à l'assemblée générale de SIRESO qui l'a approuvé à l'unanimité lors de son assemblée générale extraordinaire du 2 mars 2016. Les démarches de mise en œuvre ont débuté en mars 2016 et ont abouti récemment à la signature des contrats de cession des actions et des documents finalisant la mise en œuvre de cet accord.

*2. Selon le Conseil d'Etat, quelles sont les chances de succès de la position romande si aucune solution amiable n'est trouvée ?*

Etant donné qu'une solution à l'amiable a été trouvée, il est prévu que les procédures judiciaires en cours soient retirées dès que l'accord sera finalisé. Il est donc difficile de préjuger de ce qu'aurait été une issue de ces démarches en l'absence d'accord.

*3. Considérant la circonspection des cantons alémaniques à l'égard de SIRESO, une solution d'acquisition de ces actions par les cantons romands a-t-elle été étudiée et discutée ? Et si oui, pour quelles raisons n'a-t-elle pas été retenue ?*

La question de l'acquisition d'une participation dans le véhicule par les cantons romands a été analysée.

Deux éléments ont conduit au fait que les cantons n'ont pas investi dans cette opération. La première est qu'il a toujours été souhaité que l'opération apparaisse comme une opération romande incluant l'ensemble des cantons concernés : or, certains cantons n'avaient pas les capacités financières pour financer partiellement cette opération. La seconde est qu'au vu de la dynamique très rapide dans le déroulement de ce projet, le processus de décision au niveau de chaque canton risquait d'être trop long et avec une issue incertaine quant à son résultat, ce qui aurait pu mettre en difficulté l'ensemble de la démarche.

Il a donc été préféré de solliciter les acteurs institutionnels cantonaux pour réaliser cette opération. De plus les acteurs institutionnels romands et ceux du secteur électrique avaient un intérêt, qu'il soit stratégique ou financier, à participer à cette opération. La participation directe des cantons n'était donc pas nécessaire.

*4. Vu la situation financière confortable du canton de Vaud et le caractère sûr et rentable de ce placement, le Conseil d'Etat peut-il envisager d'acquérir lui-même tout ou partie des actions de Swissgrid vendues par Alpiq, en collaboration ou non avec les autres cantons romands ?*

Le Conseil d'Etat a considéré qu'un tel investissement était à réserver prioritairement aux entreprises électriques et aux investisseurs institutionnels en quête de placements durables. A cet égard, il a joué un rôle de facilitateur vis-à-vis des investisseurs potentiels en vue de la constitution d'une société de placement .

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 2 novembre 2016.

Le président :

*P.-Y. Maillard*

Le chancelier :

*V. Grandjean*